

DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ASSAINISSEMENT DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DE LA BENDA avec la mise à neuf de la conduite d'adduction jusqu'au réservoir



Cela fait déjà plus de dix ans que le service alimentaire a mis en évidence la non-conformité des chambres de captages qui avaient été faites dans les années 1940. Il est temps de se mettre en règle avec le service de l'hygiène avant qu'il n'interdise la livraison de l'eau envers nos concitoyens. Cette source couvre 40 % de la consommation du village et alimente le réservoir des Aulnes sans pompage et donc sans frais annexes.

Le projet comprend l'assainissement des captages avec la création de chambres dite pied propre et le changement de la totalité de la conduite d'adduction jusqu'au réservoir des Aulnes. Il faut savoir que la conduite est en éternit. Le tracé de la conduite sera modifié depuis le chalet des Portes d'En Bas pour mieux desservir les chalets d'alpage.

La réalisation de la nouvelle conduite offre la possibilité de poser, en fouille commune, un réseau électrique qui permettra d'alimenter en énergie l'ensemble des chalets d'alpage. La mise en place de ce réseau permet de déplacer le traitement UV (ultra-violet) existant à l'entrée du réservoir Les Aulnes, dans un nouvel ouvrage qui sera situé en amont du chalet Les Portes d'En Bas. Ainsi, l'ensemble des chalets desservis par les captages disposeront d'une eau potable, conforme aux exigences actuelles.

Les chalets d'alpage seront raccordés par de nouvelles conduites de prise sur la conduite principale qui sera mise en charge, du réservoir des Aulnes jusqu'à la chambre de traitement UV. Ceci afin de garantir un débit et une pression idéal. En ce qui concerne le chalet Les Portes d'En Haut, un pompage est prévu depuis la chambre UV jusqu'au réservoir récemment construit en amont du chalet, pour que la partie bétail et la partie Club Alpin bénéficient d'une eau potable. Actuellement le chalet des Portes d'En Haut est alimenté par des sources vétustes et de très mauvaise qualité, située sur la crête des Alpettes.

Nous allons profiter de la mise à neuf de la conduite d'adduction pour installer un turbinage qui devrait produire l'électricité estimée à la consommation d'une vingtaine de ménages.

La commune sera maître d'œuvre. Le projet sera divisé en deux parties :

1. Equipement de base qui comprend le réseau eau potable et le réseau électrique principal
2. Raccordement privé en électricité et eau potable (dont trois chalets propriétés de la commune)

Un subventionnement du projet a reçu l'approbation des services agricoles pour ce qui est de la partie équipement de base pour un montant de Fr. 660'000.00.–.

Les raccordements privés eau et électricité seront subventionnés à hauteur de 57 %.

Le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 2'750'000.00.

A l'intention de la Commission financière

Le devis estimatif du bureau d'ingénieurs s'élève à Fr. 2'484'000.00 (+/- 15 % TTC).

Le Conseil communal se prémunit d'une marge de sécurité de Fr. 266'000.00 supplémentaires et sollicite un crédit d'investissement de Fr. 2'750'000.00.

Devis du projet

Réseau eau potable	Fr. 1'700'000.00
Réseau électrique principal	Fr. 372'000.00
Raccordement privés eau potable	Fr. 60'000.00
Raccordement privés électricité	<u>Fr. 352'000.00</u>

Total investissement	Fr. 2'484'000.00
Marge de sécurité	<u>Fr. 266'000.00</u>

Crédit demandé **Fr. 2'750'000.00**

Financement

Subventions attendues	Fr. 660'000.00
Subventions attendues part privés	<u>Fr. 230'000.00</u>
Total des subventions attendues	Fr. 890'000.00

Participation des privés 15 chalets sur 18 (3 communaux) Moyenne de Fr. 12'400.00/chalet	Fr. 186'000.00
------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

Solde par emprunt bancaire	Fr. 1'674'000.00
----------------------------	------------------

Frais financiers	
Intérêt estimatif : 2 %	Fr. 33'480.00
Amortissement : 4 %	<u>Fr. 66'960.00</u>
Charges annuelles	Fr. 100'440.00

